

# FINANCER VOTRE FORMATION

## Pour les libéraux

### 1. FIF-PL

→ Les [critères de prises](#) en charge selon votre activité

Pour obtenir le financement FIF-PL, il vous faut effectuer votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL en joignant le programme détaillé ainsi que le devis de la formation directement en ligne sur leur site internet dans votre [espace adhérent](#) accompagné de votre RIB et de votre attestation de versement (ou d'exonération) de la contribution à la formation professionnelle (URSSAF).

**Si vous ne disposez pas encore d'un espace adhérent**, il vous faut faire demande de création de compte dans cet espace adhérent afin de recevoir vos codes d'identification par mail.

#### Procédure de prise en charge

##### **Pièces à joindre au Formulaire de Demande de Prise en Charge :**

- Devis de l'Organisme de Formation (convention)
- Programme détaillé par jour de formation
- Photocopie de l'Attestation de Versement de la Contribution à la Formation Professionnelle (URSSAF) ou Attestation d'Exonération de cette Contribution
- Relevé d'Identité Bancaire

**A l'issue de la formation proposée par l'A.F.A.Pi**, vous recevrez un questionnaire à compléter en ligne, par mail. Complétez-le pour obtenir automatiquement les documents suivants :

- ❖ Attestation de présence
- ❖ Attestation de formation
- ❖ Facture acquittée

Vous devrez impérativement joindre ces documents dans la rubrique Services en ligne, pour obtenir votre financement.

### 2. Crédit d'impôt formation des dirigeants & libéraux

A la prise en charge par le FIF-PL, s'ajoute le crédit d'impôt formation des dirigeants et professionnels libéraux avec un plafond de 40h/an à hauteur de 10,25€/h de formation suivie.

Cerfa : [Crédit d'Impôt Formation n°2069-RCI](#)

Site du service-public : [Crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise](#)

Site du CNOA : [Dirigeant d'agence : remboursez vos actions de formation grâce au crédit d'impôt](#)